



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec poursuit son analyse du rapport du Forestier en chef

Québec, le 1er mai 2007. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec poursuit son analyse du rapport du Forestier en chef du Québec sur les résultats des calculs de la possibilité annuelle de coupe forestière, en territoire public, pour la période 2008-2013. Le rapport produit par le Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef, formé par le Bureau de l'Ordre en décembre dernier et présidé par l'ingénieur forestier Gilbert Paillé, représente un des éléments faisant partie d'une démarche de l'OIFQ qui vise à dégager une position consensuelle du Bureau sur ce dossier majeur qu'est le calcul de la possibilité forestière.

On tient à rappeler que les membres du Bureau n'ont pas endossé complètement le « Rapport Paillé » puisque ce dernier est un document de réflexion interne et non l'aboutissement d'une position officielle.

Afin de compléter ce qui sera la position officielle de l'Ordre et ce qui animera ses actions pour les prochains mois, le Bureau a mandaté, le 27 avril dernier, trois administrateurs qui auront pour tâche de compléter la réflexion de l'Ordre sur l'analyse du rapport du Forestier en chef, dans le but de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre sur toute question pertinente en lien avec la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, dans un objectif d'amélioration de la foresterie au Québec et une optique de protection du public.

Pour l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, il n'est nullement question de mettre sur une tablette le rapport Paillé, ou encore de commander un nouveau rapport. Le Colloque sur la possibilité forestière, tenu les 27 et 28 mars dernier, et auquel plus de 140 ingénieurs forestiers ont participé et travaillé en ateliers, représente, à l'instar du « Rapport Paillé », un intrant supplémentaire à l'élaboration de la position officielle de l'Ordre dans cet important dossier.

La position officielle du Bureau de l'OIFQ sera connue à la fin juin 2007.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est l'organisme responsable de l'encadrement de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers afin d'assurer la protection du public en matière de mise en valeur des ressources forestières. Il rassemble plus de 2000 ingénieurs forestiers répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

- 30 -

Source: *François-Hugues Bernier, ing.f.*
Directeur des communications et de la foresterie
Cell. : (418) 572-9802
Tél.: (418) 263-5076
Fax: (418) 650-2168
francois.bernier@oifq.com; www.oifq.com
